



ROADBOOK OFFICIEL

Guide technique

21 SEPTEMBRE 2025

GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ISBERGUES

79^{ème} édition

PAS-DE-CALAIS

gpisbergues.com



62 Pas-de-Calais
Mon Département



UN PEU D'HISTOIRE



UN JEUNE HOMME DE 79 ANS !

Né en 1945 à l'initiative de passionnés, le Grand Prix Cycliste d'Isbergues est devenu un pilier du cyclisme français. Populaire, exigeant, et ouvert à l'international, il a vu défiler de nombreux champions du monde et espoirs du peloton.

UNE CRÉATION POPULAIRE ET DURABLE

C'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que le **Grand Prix d'Isbergues** est créé par la mairie, avec l'appui de commerçants locaux. Destinée à dynamiser la ducasse du Pont-à-Balques, la course s'installe rapidement dans le paysage sportif. Dès 1947, elle est reconnue officiellement avec le soutien du Vélo Club de Lillers, puis de l'US Saint-Omer. En 1950, le **Club Cycliste Isbergues-Molinghem** devient l'organisateur principal jusqu'en 1988, avant de céder la place à l'**Association du Grand Prix d'Isbergues (GPI)**.

L'épreuve, d'abord réservée aux amateurs, devient open en 1982 et rejoint la Coupe de France en 1992. Depuis 2006, elle porte le nom de **Grand Prix international d'Isbergues – Pas-de-Calais**. En 79 ans d'histoire, elle n'a connu aucune interruption.

UN PARCOURS VARIÉ ET UN PALMARÈS PRESTIGIEUX

Longue de 120 km à ses débuts, la course grimpe jusqu'à 247 km en 1979, avant de se stabiliser autour de 200 km. Le tracé, initialement urbain, explore ensuite les collines de l'Artois, les boucles des mines et les côtes du Ternois, offrant un profil sélectif.

Côté palmarès, l'histoire a commencé avec **Louis Deprez (vainqueur en 1945)**, coureur du Tour de France et lauréat de Paris-Valenciennes. Le public se souvient aussi d'**Eugène Dupuis**, vainqueur à trois reprises (1946, 1947, 1948), et de son ami **Gustave Imbert**, 2ème en 1946, la même année où il termine dauphin de **Louison Bobet** au championnat de France. Parmi les grands noms du cyclisme mondial, **Jean Stablinski (1966)**, **Jan Janssen (1969)** et **Joop Zoetemelk (1975, 1977)** ont triomphé à Isbergues.

Figurent aussi au palmarès le champion olympique **José Beyaert (1950)**, **Jean Jourden**, champion du monde amateur (1970), ou **César Marcelak**, champion de France 1948. Plus récemment, des figures comme **Peter Van Petegem**, **Cédric Vasseur** (l'enfant du pays), **Arnaud Démare** ou **Nacer Bouhanni**, **Philippe Gilbert** ou **Mads Pedersen...** ont inscrit leur nom.

ORGANIGRAMME

ORGANISATION GÉNÉRALE

PRÉSIDENTE

Présidents d'honneur :

Roland HUGUET, Guy-Michel DUPONT

Président de l'organisation : Jean-Claude WILLEMS

Président adjoint : Éric MALINGUE

Vice-Président : Olivier MOLON - Pierre WILLEMETZ

SECRETARIAT & TRÉSORERIE

Trésorière : Pauline GALLOIS

Trésorier adjoint

Secrétaire général : Pierre WILLEMETZ

Secrétaire adjoint : Thibault DEPRIESTER

LOGISTIQUE & ORGANISATION TECHNIQUE

Responsable circuit : Thibault DEPRIESTER

Safety Manager : Éric MALINGUE

Responsable des signaleurs :

Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues),

Claude DA SYIVA et son équipe

Responsables fléchage (Isbergues & extérieur) :

Jacques DUPLOUY, Alfred COURCEL et leur équipe

Liaison radio : Arnaud BEUGNY

Sonorisation et images écrans :

Julien LAMBERT – EVP Production

Responsable des véhicules et invités :

Fabrice FANIEN, Nicolas TRINEL et leur équipe

Responsable de la permanence : Éric MALINGUE

Coordination du contrôle médical : José LHERBIEZ et Michel MOLLET

Coordination protocole : Pauline GALLOIS,

Julie DANIEL et Dany DELASSUS

Responsable des hôtesse podiums : Axelle LAFFILE

Coordination des équipes : Éric MALINGUE

et Jean-Claude BREUSE

Assistance infos course : Maxime PLANQUE

Relations presse : Pierre WILLEMETZ,

Frédéric VANDENBOOGAERDE

Accueil des invités : Muriel HELLEBOID

et son équipe

Accueil des officiels de course : Éric MALINGUE

et José LHERBIEZ

Responsable restauration :

Micheline DAUTRICHE et son équipe

Coordination assurances : Mathieu DEVAUX

Responsable logistique (salles & ligne d'arrivée) :

David BEZILLE et son équipe

Responsable village :

Sébastien CARNET et son équipe

Responsable caravane publicitaire & partenaires :

Dany PENIN

JURY & COMMISSAIRES

Président du jury : Luc GEYSEN

Commissaire UCI : Cédric MONGEVILLE

et Hervé BROCCO

Commissaires motos UCI : Christophe DAVENEAU et

Jean-François PAIN

Juge à l'arrivée : Julien GIRAULT

Commissaire voiture balai : Raymond MILLOIS

Délégué LNC : Arnaud PLATEL

Info radio course : Stéphanie POUCHELLE

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course : Éric MALINGUE

et en adjoint Antoine FRANÇOIS

Directeur général : Olivier MOLON

Directeur général adjoint : Thibault DEPRIESTER

Régulateur : Bob PEUTEMAN

et Frédéric LENORMAND

Ardoisier : Jérôme MORTREUX

Monts & Sprints : Jérôme DUPLOUY

et William HAILLEZ

Sécurité course : M.S.O Évènementiel

Escorte officielle : EDSR du Pas-de-Calais

Voiture info : Herman BROODCORENS

SANTÉ & INTERVENTIONS

Médecins : Dr Xavier COCHEZ et

Dr Nicolas COUROUBLE

Moto médicale : FORMEDIC

Infirmiers : René MANTEL et son équipe (Formedic)

Ambulances : Airoises

ASSISTANCE & TECHNIQUE

Dépannage neutre : Assistance Sport Media

Voiture d'ouverture de course : Ets LAINE Frères

Radio course : MOTOCOMM

Photo finish : MATSPORT

COMMUNICATION & ANIMATION

Speaker officiel : Michel GELIZE

Informations au public : Thomas DEVILLE

Responsable Fan Zone : Sophie DELVART

et son équipe

Voitures officielles de course : TOYOTA

MEMBRES PERMANENTS DU COMITÉ

D'ORGANISATION

Camille BEUGNY, Emmanuel BEUGNY, Patrice BLONDEL,

Joël BODART, Gaylor BOUCHART, Bernard BOULANGER,

Éric BOULOGNE, Dominique BRIEF, Raymond CATEZ,

Romain CATEZ, Maité CORRIETTE, Virginie DAMBRUNE,

Jocelyne DAVE, Joëlle DECUYPER, Thomas DEQUENNE,

Dany DELASSUS, Thierry DELEPLACE, Nathalie

DELEPLACE, Julien DESTREZ, Geneviève DUPONT,

Corentin GUISSSE, Samuel GROBELNY, Muriel HELLEBOID,

Alexis HENNION, Thomas HENRON, Monique IZING,

Dominique JASINSKI, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR,

Bernard LAIR, Émile LECOCQ, Jérôme LECOCQ, Laetitia

LECOQ, Yvonne LEGRAND, Jocelyne LELEU, Ludovic

LEROUX, Maryse LETURGIE, Danièle MENU, Gérard MENU,

Marie-Paule MOLLET, Olivier MOLLET, Philippe

OURDOUILLIE, Bryan PAUCHET, Richard PONCHEL,

Francis POUILLE, Lucie, Jean REVEILLON, Hélène SCOTTE,

Rémy SZCZEPANIAK, Laurence TISSIEZ, Serge VINCENT,

Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Hubert WILLEMS,

Monique WILLEMS

MÉDIAS & VISUELS

Photographe officiel : Pierre WILLEMETZ

Webmaster / Conception graphique : Equipe du Grand Prix d'Isbergues

Réseaux sociaux : Equipe du Grand Prix d'Isbergues

Impression :

Photos pour ce guide technique :

Pierre WILLEMETZ, Maité CORRIETTE,

CAPUCINE_CAPPhoto et Bruno BADE (LNC)

DÉPART



PERMANENCES

PERMANENCE GÉNÉRALE DE DÉPART

Hôtel de ville, 5, Place Emile Basly à Isbergues

Tél : (+33) 03 21 61 30 80

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

De 15h45 à 17h15 : Ouverture de la permanence de course, accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de Ville, place Emile Basly à Isbergues. Distribution des accréditations et pièces officiels aux suiveurs

De 10h à 18h30 : Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules Grevy)

17h30 : Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI et délégués LNC, salle d'honneur de l'hôtel de Ville

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

10h : Réunion des chauffeurs, salle bleue, à l'espace VIP restauration

De 9h à 10h : Permanence de la course à l'hôtel de ville place Emile Basly à Isbergues

De 8h à 10h : Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (rue Jules Grevy)

De 9h à 11h20 : Accréditation pour la presse et les médias, salle de presse en mairie, 5 place Émile Basly à Isbergues

Opération de départ

De 10h20 à 11h30 : Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur

11h35 : Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD 186 à l'intersection de la rue de Pologne

11h40 : Départ fictif donné par Monsieur le Maire d'Isbergues, David Thellier

Opérations d'arrivée

16h15 : Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues arrivée prévue vers 16h15

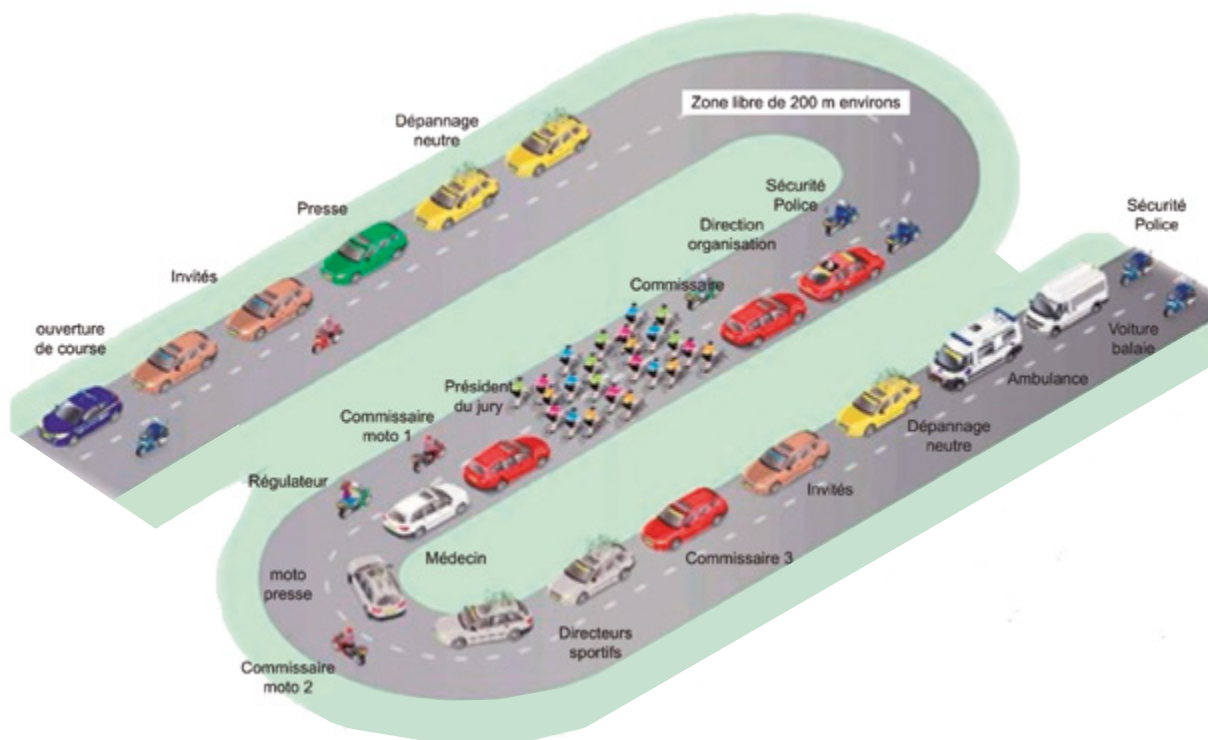
16h25 : Cérémonie protocolaire sur le car podium du Département du Pas-de-Calais

Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la coupe de France FDJ 2025

PLAN GÉNÉRAL ZONE DE DÉPART ET D'ARRIVÉE



CONSIGNE SUIVEURS



VÉHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels, situé rue Jules Grévy (voir plan départ/arrivée). **À 11h10**, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD 186, sur la ligne de départ.

Devant le peloton se placeront :

- . La voiture du directeur de course
- . La voiture du directeur général et du directeur général adjoint
- . La voiture du juge à l'arrivée
- . La voiture du commissaire 1
- . La voiture de l'inspecteur médical
- . La voiture du délégué LNC
- . Les motos des commissaires
- . Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Derrière le peloton :

- . La voiture du président du jury
- . La voiture du commissaire 2
- . Les voitures des médecins de course
- . Les ambulances

À l'arrivée de l'épreuve : Les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée, puis rejoindront le parking véhicules invités.

VÉHICULES DE DÉPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grévy (voir plan départ/arrivée). **À 11h10**, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD 186 sur la ligne de départ. Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. À l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter ce circuit et prendre la déviation 300 mètres avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

VÉHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la rue de la Victoire (niveau des feux tricolores) aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort. À l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation 300 mètres avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

VÉHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking presse situé, place Basly. **À 11h10**, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et se placeront sur la RD 186 devant le peloton. Pendant la course, les motos presse et radio ne doivent en aucun cas stationner immédiatement devant le peloton.

À l'arrivée : Ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour, en empruntant la déviation 300 mètres avant la ligne d'arrivée (côté droit).

VÉHICULES INVITÉS

Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking « Véhicules invités », près du village VIP. Ils partiront après le 2ème tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront quitter la course après un tour de la boucle finale, et rejoindre leur parking d'origine.

AMBULANCE ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont l'obligation de passer la ligne d'arrivée.

VÉHICULES PRIORITAIRES

Les véhicules prioritaires seront identifiés par un disque rouge, leur donnant la priorité de passage en toutes circonstances.

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale

Art.2.2035

Tous les suiveurs à l'échelon courses sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence. La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.

Art.2.2036

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

Art.2.2037

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

RÈGLEMENT PARTICULIER

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.



ARTICLE 1 - ORGANISATION

La 79^e édition du Grand Prix d'Isbergues Pas-de-Calais est organisée par l'association du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 21 septembre 2025.

ARTICLE 2 - TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Élite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour. L'épreuve est classée en classe 1.1.

Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 15, 10, 5, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Élite et moins de 23 ans.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes 1ère division (UCI World Tour, dans la limite de 50%), 2ème division (UCI Pro Team) et 3ème division (Continentrales UCI et Nationales).

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

ARTICLE 4 - PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 20 septembre de 15h45 à 17h15 et le dimanche 21 septembre de 9h à 10h, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville d'Isbergues, place Émile Basly.

La confirmation des partants ainsi que le retrait des dossards et des plaques de cadre par les responsables d'équipes s'effectue de 15h45 à 17h dans cette même salle.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le samedi 20 septembre à 17h30 dans cette même permanence.

La permanence d'arrivée sera installée le dimanche 21 septembre à l'hôtel de ville de 16h30 à 17h30.

ARTICLE 5 - RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.48.75 MHZ.

ARTICLE 6 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sports Média - Shimano France. Le service est réalisé au moyen de trois voitures et deux motos.

ARTICLE 7 - DÉPART

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Une liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera communiquée la veille au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 8 - DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

(Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 9 - PRIX

Class.	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Prix €	5785	2895	1445	715	580

Class.	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Prix €	435	435	290	290	150

Class.	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
Prix €	150	150	150	150	150

Class.	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Prix €	150	150	150	150	150



ARTICLE 10 - CLASSEMENTS

10.0 - PODIUM

Les trois premiers de l'épreuve récompensés par :

- 1er du classement : Ville d'Isbergues et le Crédit Mutuel
- 2ème du classement : société EUROVIA
- 3ème du classement : Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

10.1 - PRIX DES MONTS

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve.

A chaque mont sont attribués : 5 points au 1er coureur, 3 points au 2ème et 1 point au 3ème. Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel des monts, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage.

1. Nombre de premières places sur l'ensemble des 6 monts.

2. Classement général individuel au temps. Une prime de 600 euros, attribuée par la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France, récompense le 1er de ce classement.

10.2 - PRIX DES SPRINTS

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 4 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1er coureur, 3 points au 2ème et 1 point au 3ème. Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application du critère suivant jusqu'à ce qu'il y ait départage : classement général individuel aux points.

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points.
2. Classement général individuel au temps. Une prime d'un montant de 400 euros, attribuée par APERAM, récompense le 1er de ce classement.

10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITÉ

Une prime d'un montant de 250 euros, attribuée par le SMH MUTUELLE HAUTS-DE-FRANCE, récompense le coureur le plus combatif, qui est désigné par la Direction de course.

10.4 - PRIX DU MEILLEUR JEUNE

Une prime d'un montant de 200 euros, attribuée par NOURRY et LAINE FRERE, récompense le meilleur jeune, né depuis le 1er janvier 1999, au classement général officiel de l'épreuve.

10.5 - PRIX LE 62

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais attribue une prime d'un montant de 200 euros au coureur qui passe le premier la ligne du sprint Le 62, situé au kilomètre 133 dans la commune de Lespesses.

10.6 - MEILLEURE ÉQUIPE

Le classement par équipe est établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe.

1. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs.
2. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur coureur. Une prime d'un montant de 200 euros attribuée par SOLUCE EXPERT CONSEIL, est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

10.7 - CLASSEMENT DU MEILLEUR RÉGIONAL

Une prime de 150 euros, attribuée par la Région des Hauts-de-France, récompense le coureur régional, né ou licencié dans la région Hauts-de-France, le mieux classé à l'arrivée.

10.8 - DOSSART VERT

Le coureur désigné Dossard Vert reçoit une prime de 200 euros, attribué TOYOTA FG AUTOMOBILES. Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux des consignes environnementales fixées par l'organisation.

10.9 - PRIX DU FAIR-PLAY

Le coureur désigné le plus FAIR-PLAY du peloton reçoit une prime de 150 euros, attribuée par la ACES et GDR AVOCAT. Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux du règlement et du respect de l'adversaire. En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréats devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C en même temps que les primes de la course.

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 11 - ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée, route de la victoire.

ARTICLE 12 - PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- . Les 3 premiers de l'épreuve
- . Le leader au classement général individuel de la Coupe de France, ou en son absence, son directeur sportif
- . Le lauréat du Prix des Monts
- . Le lauréat du Prix des Sprints
- . Le lauréat du Sprint 62
- . Le meilleur jeune de l'épreuve
- . L'équipe 1ère du classement par équipe Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs
- . Le lauréat du Prix de la Combativité
- . Le meilleur régional
- . Le lauréat du Dossard vert
- . Le lauréat du Fair-Play



Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée. En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme le non-remise des primes.

ARTICLE 13 - PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 14 - COUPE DE FRANCE FDJ

Le 79ème Grand Prix d'Isbergues Pas-de-Calais est la 17ème épreuve de la Coupe de France FDJ, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.



PALMARÈS DEPUIS 24 ANS...

2000 BEL Peter Van Petegem
2001 BEL Peter Van Petegem
2002 FRA Cédric Vasseur
2003 NED Jans Koerts
2004 BEL Ludovic Capelle
2005 BEL Niko Eeckhout
2006 FRA Cédric Vasseur
2007 SUI Martin Elmiger
2008 FRA William Bonnet
2009 FRA Benoît Vaugrenard
2010 LAT Aleksejs Saramotins
2011 DEN Jonas Aaen Jørgensen
2012 GER John Degenkolb
2013 FRA Arnaud Démare
2014 FRA Arnaud Démare
2015 FRA Nacer Bouhanni
2016 NOR Kristoffer Halvorsen
2017 FRA Benoît Cosnefroy
2018 BEL Philippe Gilbert
2019 DEN Mads Pedersen
2020 FRA Nacer Bouhanni
2021 ITA Elia Viviani
2022 FRA Arnaud Démare
2023 ITA Matteo Moschetti
2024 NED Arvid de Kleijn

BEL Chris Peers
BEL Chris Peers
BEL Ludovic Capelle
FRA Franck Renier
FRA Frédéric Guesdon
NED Stefan van Dijk
BEL Philippe Gilbert
BEL Andy Cappelle
AUS Wesley Sulzberger
ITA Luca Mazzanti
RUS Denis Galimzyanov
AUS Stuart O'Grady
NED Kenny van Hummel
GER John Degenkolb
BLR Yauheni Hutarovich
SVK Michal Kolář
FRA Romain Feillu
FRA Pierre Gouault
FRA Christophe Laporte
GER John Degenkolb
FRA Romain Cardis
BEL Tim Merlier
FRA Marc Sarreau
DEN Mads Pedersen
NZL Laurence Pithie

FRA Frédéric Guesdon
BEL Nico Mattan
IRL Mark Scanlon
FRA Cédric Vasseur
POL Cezary Zamana
AUS Robbie McEwen
FRA Frédéric Guesdon
FRA Sébastien Chavanel
DEN Chris Anker Sørensen
RUS Ivan Rovny
FRA Romain Feillu
GER Robert Wagner
FRA Stéphane Poulhiès
LUX Jempy Drucker
AUS Heinrich Haussler
NZL Shane Archbold
BEL Baptiste Planckaert
FRA Alan Riou
FRA Florian Sénéchal
FRA Christophe Laporte
BEL Timothy Dupont
ITA Alberto Dainese
BEL Edward Theuns
FRA Arnaud Démare
BEL Gerben Thijssen



RÈGLEMENT 2025

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

ARTICLE 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000) les deux années précédant sa demande ;
- Accepter le cahier des charges de la Coupe de France FDJ ;
- S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima : une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2ème année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.

Toute épreuve qui se retire du calendrier de la Coupe de France FDJ et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

ARTICLE 3

La Coupe de France FDJ comporte cinq classements :

- **Classement individuel :** La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
- **Classement par équipes :** La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes français.
- **Classement individuel des Jeunes :** La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés après le 31 décembre 2002.
- **Classement des Grimpeurs de la Coupe de France FDJ** est ouvert à tous les coureurs qui participent aux épreuves concernées par ce classement.

Les épreuves concernées par ce classement en 2025 :

- GP de Marseille-La Marseillaise
- Classic Grand Besançon Doubs
- Tour du Jura
- Tour du Doubs
- Mercan'Tour Classic Alpes-Martimes
- CIC Mont Ventoux
- **Classement des Sprinteurs de la Coupe de France FDJ** est ouvert à tous les coureurs qui participent aux épreuves concernées par ce classement.

Les épreuves concernées par ce classement en 2025 :

- GP de Denain-Porte du Hainaut
- Cholet Agglo Tour
- La Roue Tourangelle Centre Val de Loire-Trophée Groupama PVL
- Route Adélie de Vitré
- Les Boucles de l'Aulne - Châteaulin
- Tour du Finistère
- GP du Morbihan
- Tro Bro Léon
- La PolyNormande
- GP de Fourmies - La Voix du Nord
- GP d'Isbergues Pas-de-Calais
- Tour de Vendée

ARTICLE 4

4.1. Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ devront adresser un courrier à la LNC au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2. Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label Coupe de France FDJ. Seul le conseil d'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

ARTICLE 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

ARTICLE 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel : Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant. Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture. Pour les équipes étrangères de 1ère de 2ème division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3ème division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 7

7.1. Pour le classement individuel, sont attribués : 70, 55, 45, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 11ème et la 20ème place incluse.

Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus. En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2ème, de 3ème places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche couru qui les départage.

7.2. Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

a) Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12, 9, 8, 7, 6 points et, s'il y a lieu, 5, 4, etc... En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3ème places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3. Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués : 70, 5, 4, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle. Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

7.4. Pour le classement des grimpeurs : 70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve concernée par le Classement des Grimpeurs.

Le classement des Sprinteurs s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

7.5. Pour le classement des Sprinteurs : 70, 55, 45, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve concernée par le Classement des Sprinteurs.

Le classement des Sprinteurs s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

LES ÉQUIPES ENGAGÉES

UCI WORLD TEAM



Alpecin Deceuninck
BEL



Arkea-B&B Hôtels
FRA



Cofidis
FRA



Déathlon AG2R
la Mondiale- FRA



Groupama- FdJ
FRA



Intermarché -Wanty
BEL



Team Visma - lease a
Bike - NED



XDS Astana Team
KAZ

UCI PROTEAM



TotalEnergies
FRA



UNIBET Tietema
Rockets - FRA



Israël - Premier Tech
ISR



Lotto
BEL



Tudor Pro cycling
Team - SUI



Euskatel Euskadi
ESP



Q 36.5 Pro Cycling
Team - SUI

UCI CONTINENTAL



EF Éducation -
Aevolo - USA



Hagens Berman
Jayco - AUS



MyVelo Cycling
Team - ALL



CIC U Nantes
FRA



Nice Métropole côte
d'Azur - FRA

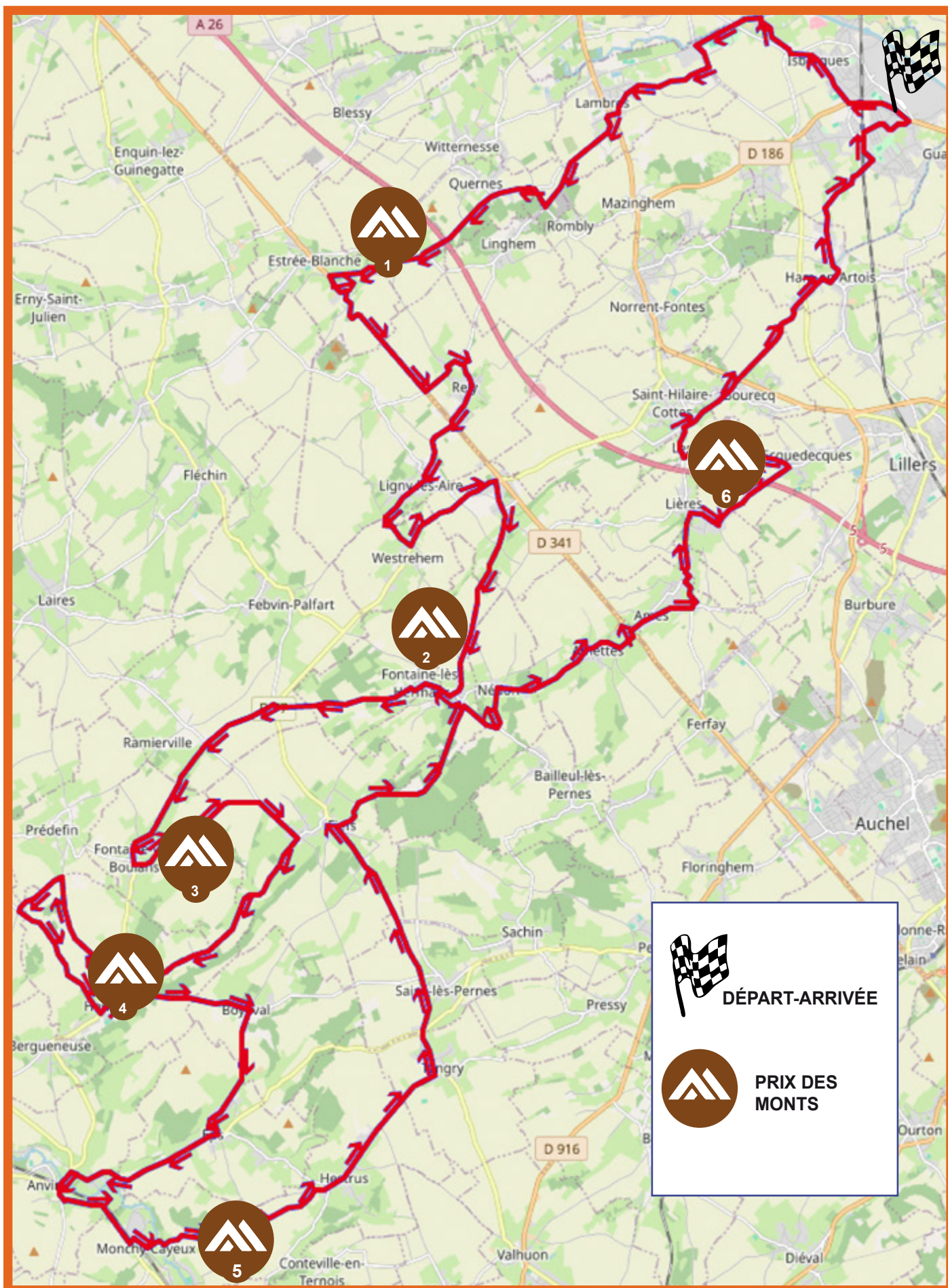


Van Rysel - Roubaix
FRA



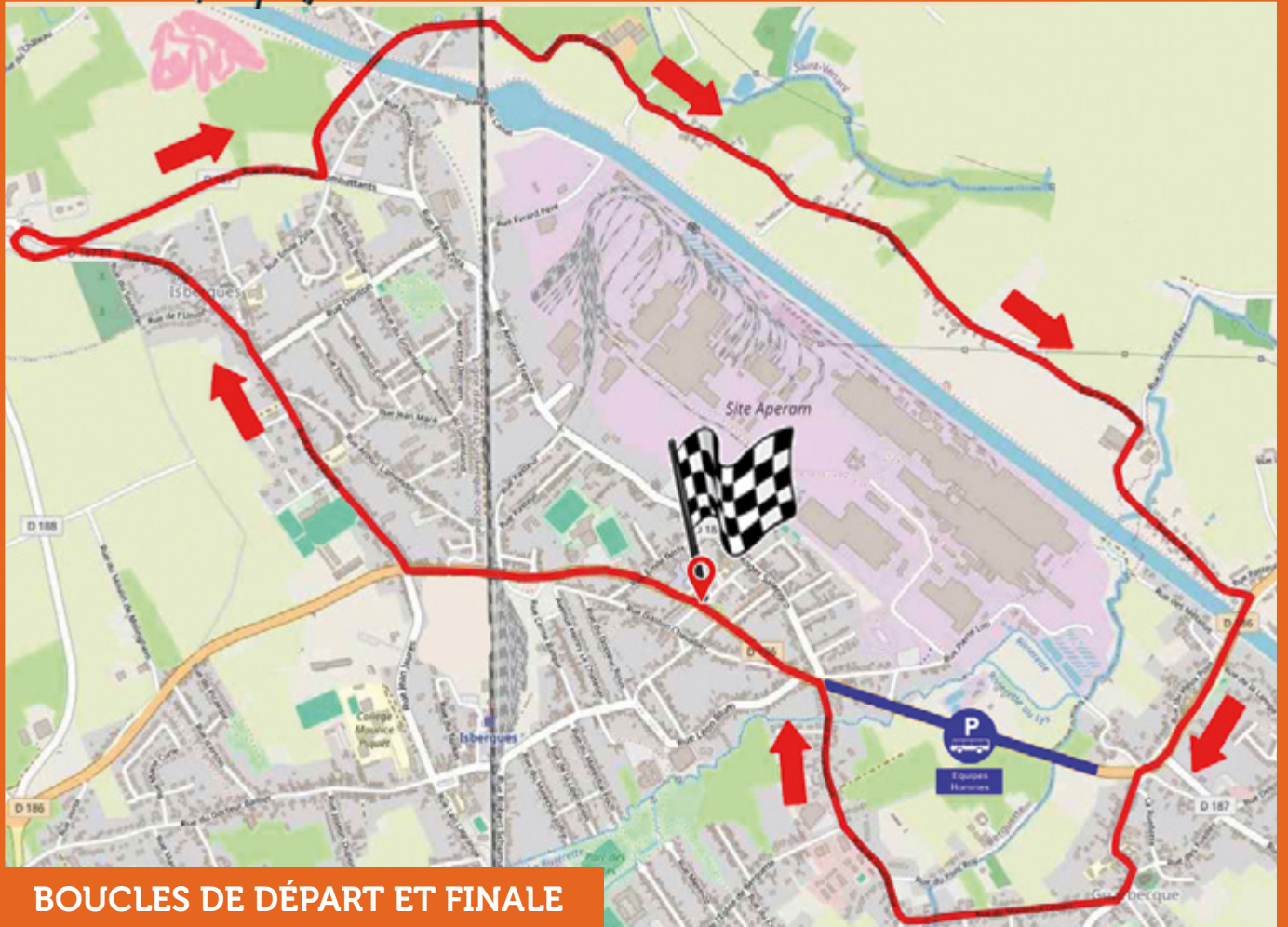
St Michel - Préférence
Home - Auber 93 - FRA

LA BOUCLE DES MONTS





LE CIRCUIT LOCAL



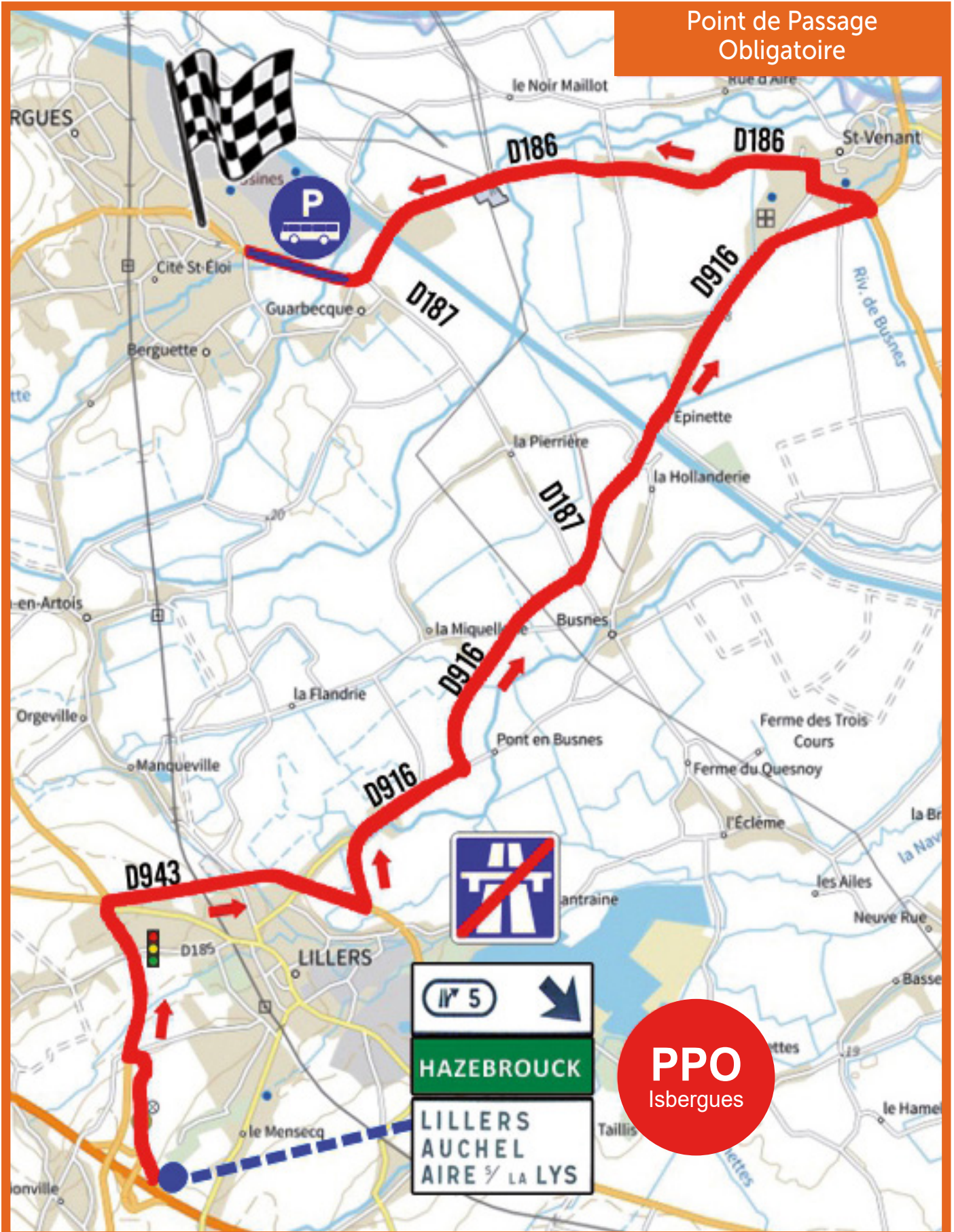
BOUCLES DE DÉPART ET FINALE

DÉPART PROMENADE : 11H40 - ARRIVÉE : 16H25







- **Course hommes :**
Départ promenade (1,8km)
Il reste 10km du premier tour pour passer sur la ligne
- **Boucles départ :**
1 tour de 10km et 3 tours de 11,8km
(total=45,4km)
- **Boucles des monts :**
96,9km au passage sur la ligne
- **Boucles d'arrivée :**
5 tours de 11,8km
(total=59km)
- **Total course hommes : 201,3km**
(hors départ promenade de 1,8km)



Point de Passage Obligatoire



ITINÉRAIRES ET HORAIRES

KMS PARCOURS	KMS A PARCOURS	INDICATIONS	PRÉCISIONS	Horaire course			
				ROUTE	43 km/h	45 km/h	Ceravene
-1,8		DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée		D186	11h40	11h40	10h40
-1,0		➡ à droite	aux feux tricolores, rue Jean Jaurès	D187E1			10h41
-0,4		⦿ tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1			10h41
-0,3		⦿ tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1			10h42
-0,1		⦿ tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1			10h42
0,0		⦿ tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1			10h42
0,0	201,3	DEPART REEL (Lancé)	Carrefour rue Jean Jaurès / rue Emile Zola (4 tours)	D187E1	11h45	11h45	10h42
0,2	201,1	⦿ tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	11h45	11h45	10h42
0,6	200,7	➡ à droite	rue des Anciens Combattants	D187	11h45	11h45	10h43
0,6	200,7	ILOTS DIRECTIONNELS			11h45	11h45	10h43
0,6	200,7	ROND-POINT	par la droite uniquement (virage serré)		11h45	11h45	10h43
1,4	199,9	⦿ à gauche	Rampe du pont d'Isbergues		11h46	11h46	10h44
1,7	199,6	⦿ tout droit	Rampe du pont d'Isbergues		11h47	11h47	10h44
1,8	199,5	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT			11h47	11h47	10h45
1,9	199,4	⦿ tout droit	Rampe du pont d'Isbergues		11h47	11h47	10h45
2,1	199,2	⦿ tout droit	Rampe du pont d'Isbergues		11h47	11h47	10h45
2,2	199,1	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT			11h48	11h47	10h45
2,2	199,1	⦿ tout droit	Chemin Paul Lafargue		11h48	11h47	10h45
2,7	198,6	⦿ tout droit	rue Paul Lafargue		11h48	11h48	10h46
2,9	198,4	PLOT EN BÊTON A GAUCHE			11h49	11h48	10h46
3,3	198,0	⦿ tout droit	rue Paul Lafargue		11h49	11h49	10h47
4,5	196,8	➡ à droite	rue Paul Lafargue		11h51	11h51	10h48
4,7	196,6	ISBERGUES			11h51	11h51	10h49
4,7	196,6	GUARBECCQUE	rue du Bray		11h51	11h51	10h49
5,0	196,3	⦿ tout droit	rue du Bray		11h51	11h51	10h49
5,1	196,2	➡ à droite	dir. ISBERGUES	D186	11h52	11h51	10h49
5,5	195,8	⦿ tout droit		D186	11h52	11h52	10h50
5,6	195,7	ILOTS DIRECTIONNELS		D186	11h52	11h52	10h50
5,7	195,6	⦿ à gauche	Rue des Fusillés	D187	11h52	11h52	10h50
5,9	195,4	➡ à droite	Rue des Fusillés - Attention bordure haute à l'intérieur du virage 	D187	11h53	11h52	10h50
6,1	195,2	⦿ tout droit	Place st Nicolas		11h53	11h53	10h51
6,2	195,1	⦿ à gauche	Au stop, Place Georges Clémenceau		11h53	11h53	10h51
6,3	195,0	⦿ tout droit	Rue du Maréchal Leclercq		11h53	11h53	10h51
6,6	194,7	⦿ tout droit	au stop, Rue du Maréchal Leclercq		11h54	11h53	10h51
6,8	194,5	GUARBECCQUE			11h54	11h54	10h52
6,8	194,5	ISBERGUES			11h54	11h54	10h52
6,9	194,4	➡ à droite	rue de Guarbecque		11h54	11h54	10h52
7,0	194,3	⦿ tout droit	rue de Guarbecque		11h54	11h54	10h52
7,2	194,1	⦿ à gauche	Rue de l'Eglise de Berguette		11h55	11h54	10h52
7,5	193,8	⦿ tout droit	Rue de l'Eglise de Berguette		11h55	11h55	10h52
7,6	193,7	⦿ tout droit	Rue de l'Eglise de Berguette		11h55	11h55	10h53
7,7	193,6	⦿ tout droit	Rue de l'Eglise de Berguette		11h55	11h55	10h53
7,9	193,4	➡ à droite	Rue Edmond Mille		11h56	11h55	10h53
8,1	193,2	⦿ tout droit	Au stop, Rue Edmond Mille	D91	11h56	11h55	10h53
8,4	192,9	➡ à droite	Rue Robert Schuman	D91	11h56	11h56	10h54
8,7	192,6	➡ à droite	Rue Léon Blum		11h57	11h56	10h54
8,9	192,4	⦿ tout droit	Rue Léon Blum		11h57	11h56	10h54
9,1	192,2	➡ à droite	Rue Léon Blum		11h57	11h57	10h55
9,3	192,0	⦿ tout droit	Au stop, Rue Léon Blum		11h57	11h57	10h55
9,7	191,6	ATTENTION VIRAGE SERRE A GAUCHE AVANT PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVEE			11h58	11h57	10h56
9,7	191,6	⦿ à gauche	Au stop, Route de la victoire	D186	11h58	11h57	10h56
10,0	191,3	ligne d'arrivée	1er PASSAGE - Fin du 1er tour	D186	11h58	11h58	10h56
21,8	179,5	ligne d'arrivée	2ème PASSAGE - Fin du 2ème tour		12h15	12h14	
33,6	167,7	ligne d'arrivée	3ème PASSAGE - Fin du 3ème tour		12h31	12h29	
38,7	162,6		Début zone de collecte 1 		12h39	12h36	
39,2	162,1		Fin zone de collecte 1 		12h39	12h37	
39,2	162,1		Début de zone de ravitaillement n°1 		12h39	12h37	
39,7	161,6		Fin de zone de ravitaillement n°1 		12h40	12h37	
45,4	155,9	Prix des Sprints	Sprint N°1 - ISBERGUES (ligne arrivée)		12h48	12h45	
45,4	155,9	ligne d'arrivée	4ème PASSAGE - Fin du 4ème tour - Début de la boucle des monts		12h48	12h45	
46,2	155,1	➡ à droite	aux feux tricolores, rue Jean Jaurès	D187E1	12h49	12h46	
46,8	154,5	⦿ tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	12h50	12h47	
46,9	154,4	⦿ tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	12h50	12h47	
47,1	154,2	⦿ tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	12h50	12h47	
47,2	154,1	⦿ tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	12h50	12h47	
47,4	153,9	⦿ tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	12h51	12h48	
47,8	153,5	➡ à droite	rue des Anciens Combattants	D187	12h51	12h48	

KMS PARCOURUS	KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	Horaire course			
				ROUTE	43 km/h	45 km/h	Caravane
47,8	153,5		ILOTS DIRECTIONNELS		12h51	12h48	
47,8	153,5		ROND-POINT par la droite uniquement		12h51	12h48	
47,8	153,5		ROND-POINT Sortie du circuit de "DEPART"		12h51	12h48	10h56
47,8	153,5		tout droit Rue de La Rouple		12h51	12h48	10h56
48,2	153,1		à droite Rue de La Rouple		12h52	12h49	10h59
48,4	152,9		à gauche Rue de La Rouple		12h52	12h49	11h00
48,5	152,8		tout droit Rue de La Rouple		12h52	12h49	11h00
48,7	152,6		à gauche Rue Louis dupont		12h52	12h49	11h00
49,2	152,1		ILOTS DIRECTIONNELS		12h53	12h50	11h01
49,2	152,1		tout droit Rue Louis dupont, traversée de la D187		12h53	12h50	11h01
49,6	151,7		tout droit Rue Louis dupont		12h54	12h51	11h01
49,9	151,4		ISBERGUES Rue Louis dupont		12h54	12h51	11h02
49,9	151,4		LAMBRES Rue Léon Facon		12h54	12h51	11h02
50,0	151,3		à gauche au feu tricolore, Rue de Lillers	D188E1	12h54	12h51	11h02
50,5	150,8		à droite Rue du Hamel		12h55	12h52	11h03
51,8	149,5		RETRECISSEMENTS DE LA ROUTE		12h57	12h54	11h04
51,8	149,5		à gauche Chemin des croissettes		12h57	12h54	11h04
52,1	149,2		tout droit Chemin des croissettes		12h57	12h54	11h05
52,5	148,8		à droite Rue de Molinghem		12h58	12h55	11h05
52,6	148,7		à droite Route National	D943	12h58	12h55	11h06
52,7	148,6		à gauche Rue de Quernes	D90	12h58	12h55	11h06
52,8	148,5		tout droit au stop	D90	12h58	12h55	11h06
53,9	147,4		à gauche	D90	13h00	12h56	11h07
53,9	147,4		LAMBRES	D90	13h00	12h56	11h07
53,9	147,4		QUERNES	D90	13h00	12h56	11h07
54,8	146,5		à droite Côte de Romby (en venant de Lambres)	D186	13h01	12h58	11h09
55,2	146,1		Virage à gauche à 90° en bas de la descente	D186	13h02	12h58	11h09
55,2	146,1		à gauche Rue de Lambres	D186	13h02	12h58	11h09
55,9	145,4		tout droit au stop	D186	13h03	12h59	11h10
56,2	145,1		RETRECISSEMENTS DES DEUX CÔTES	D186	13h03	12h59	11h11
56,7	144,6		tout droit Rue de Lambres	D186	13h04	13h00	11h11
57,1	144,2		PASSAGE SOUS UN PONT Rue de Lambres	D186	13h04	13h01	11h12
57,2	144,1		QUERNES Rue de Lambres	D186	13h04	13h01	11h12
57,2	144,1		LIETTRES Rue de Lambres	D186	13h04	13h01	11h12
57,7	143,6		tout droit Rue de Lambres	D186	13h05	13h01	11h13
58,2	143,1		tout droit Rue de Lambres	D186	13h06	13h02	11h13
58,3	143,0		tout droit Rue de Lambres	D186	13h06	13h02	11h14
58,7	142,6		LIETTRES Rue de Lambres	D186	13h06	13h03	11h14
58,7	142,6		ESTREE-BLANCHE Rue de Longhem	D186	13h06	13h03	11h14
58,8	142,5		RETRECISSEMENTS Rue de Longhem	D186	13h07	13h03	11h14
58,9	142,4		RETRECISSEMENTS Rue de Longhem	D186	13h07	13h03	11h14
59,0	142,3		tout droit Rue de Longhem	D186	13h07	13h03	11h14
59,4	141,9		à gauche Rue de l'église	D341	13h07	13h04	11h15
59,6	141,7		tout droit Chaussée Brunehaut	D341	13h08	13h04	11h15
60,1	141,2		tout droit Chaussée Brunehaut	D341	13h08	13h05	11h16
61,1	140,2		Prix des monts MONT n°1 - Côte d'Estrée-Blanche	D341	13h10	13h06	11h17
61,3	140,0		ESTREE-BLANCHE Chaussée Brunehaut	D341	13h10	13h06	11h18
61,3	140,0		LIGNY-LES-AIRE Chaussée Brunehaut	D341	13h10	13h06	11h18
62,4	138,9		à gauche Rue du Geay	D90E3	13h12	13h08	11h19
62,4	138,9		LIGNY-LES-AIRES		13h12	13h08	11h19
62,4	138,9		RELY		13h12	13h08	11h19
62,9	138,4		tout droit Rue du Geay	D90E3	13h12	13h08	11h20
63,1	138,2		à droite Rue du Geay	D90E3	13h13	13h09	11h20
63,3	138,0		à droite Rue de Linghem	D90	13h13	13h09	11h20
63,9	137,4		à droite Grand Rue	D90	13h14	13h10	11h21
64,2	137,1		tout droit Grand Rue	D90	13h14	13h10	11h22
64,6	136,7		à gauche Chaussée Brunehaut	D341	13h15	13h11	11h22
64,6	136,7		RELY	D341	13h15	13h11	11h22
64,6	136,7		LIGNY-LES-AIRE	D341	13h15	13h11	11h22
64,7	136,6		à droite Rue de Rely	D90	13h15	13h11	11h22
65,8	135,5		à gauche Rue de Rely	D90	13h16	13h12	11h24
65,9	135,4		à droite Grand Rue	D90E2	13h16	13h12	11h24
66,1	135,2		Prix des Sprints Sprint N°2 - LIGNY-LES-AIRES	D90E2	13h17	13h13	11h24
66,2	135,1		tout droit au stop, Grand Rue	D90E2	13h17	13h13	11h25
66,9	134,4		à gauche Rue de Ligny	D90E2	13h18	13h14	11h26
66,9	134,4		LIGNY-LES-AIRES	D90E2	13h18	13h14	11h26
66,9	134,4		WESTREHEM	D90E2	13h18	13h14	11h26
67,6	133,7		à gauche au stop, Rue d'Hesdin	D94	13h19	13h15	11h26
68,3	133,0		WESTREHEM	D94	13h20	13h16	11h27

KMS PARCOURUS	KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	Horaire course			Caravane
				ROUTE	43 km/h	45 km/h	
68,3	133,0	AUCHY-AU-BOIS		D94	13h20	13h16	11h27
68,8	132,5	ⓘ tout droit		D94	13h21	13h16	11h28
68,9	132,4	⚠ RETRECISSEMENTS DES DEUX CÔTES		D94	13h21	13h16	11h28
69,2	132,1	ⓘ tout droit		D94	13h21	13h17	11h29
69,5	131,8	⚠ RETRECISSEMENTS DES DEUX CÔTES		D94	13h21	13h17	11h29
69,6	131,7	➡ à droite	Rue de Pernes	D90	13h22	13h17	11h29
70,0	131,3	ⓘ tout droit	Rue de Pernes	D90	13h22	13h18	11h30
70,2	131,1	ⓘ tout droit	Rue de Pernes	D90	13h22	13h18	11h30
70,8	130,5	ⓘ tout droit	Rue de Pernes	D90	13h23	13h19	11h31
71,6	129,7	AUCHY-AU-BOIS	Rue de Pernes	D90	13h24	13h20	11h32
71,6	129,7	NEDONCHEL	Rue de Pernes	D90	13h24	13h20	11h32
72,4	128,9	ⓘ tout droit	Rue d'Aire	D90	13h26	13h21	11h33
73,0	128,3	ⓘ tout droit	Rue d'Aire	D90	13h26	13h22	11h34
73,6	127,7	➡ à droite	au stop, Rue Principale	D69	13h27	13h23	11h35
73,8	127,5	➡ à droite	Rue Principale	D69	13h27	13h23	11h35
74,0	127,3	NEDONCHEL	Rue Principale	D69	13h28	13h23	11h35
74,0	127,3	FONTAINE -LES-HERMANS	Rue d'Hurtebise	D69	13h28	13h23	11h35
74,2	127,1	ⓘ tout droit	Rue d'Hurtebise	D69	13h28	13h23	11h36
74,3	127,0	ⓘ tout droit	Rue d'Hurtebise	D69	13h28	13h24	11h36
76,2	125,1	Prix des monts	MONT n°2 - Côte de FONTAINES-LES-HERMANS ▲	D69	13h31	13h26	11h38
76,5	124,8	FONTAINE -LES-HERMANS		D69	13h31	13h27	11h39
76,5	124,8	FEBVIN-PALFART		D69	13h31	13h27	11h39
76,5	124,8		Début zone de collecte 2	D69	13h31	13h27	11h39
77,1	124,2		Fin zone de collecte 2	D69	13h32	13h27	11h40
77,1	124,2	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS			13h32	13h27	11h40
77,1	124,2	⚠ ROND-POINT	par les deux côtés, vers D94 - Fontaines les Boulans		13h32	13h27	11h40
77,1	124,2		Début de zone de ravitaillement n°2	D94	13h32	13h27	11h40
78,1	123,2		Fin de zone de ravitaillement n°2	D94	13h33	13h29	11h41
78,5	122,8	ⓘ tout droit	Rue d'Hesdin	D94	13h34	13h29	11h42
79,4	121,9	FEBVIN-PALFART	Rue d'Hesdin	D94	13h35	13h30	11h43
79,4	121,9	FONTAINE -LES-BOULANS	Rue Principale	D94	13h35	13h30	11h43
81,1	120,2	ⓘ tout droit	au cedez le passage, Rue Principale	D94	13h38	13h33	11h45
81,2	120,1	Ⓢ à gauche	Rue de Fiefs	D93	13h38	13h33	11h45
82,8	118,5	Prix des monts	MONT n°3 - Côte de FONTAINES-LES-BOULANS ▲	D93	13h40	13h35	11h48
82,9	118,4	FONTAINE -LES-BOULANS		D93	13h40	13h35	11h48
82,9	118,4	FIEFS		D93	13h40	13h35	11h48
83,8	117,5	➡ à droite	Rue de Boulogne, direction FIEFS	D92	13h41	13h36	11h49
84,8	116,5	➡ à droite	Rue Catholique	D92E1	13h43	13h38	11h50
86,2	115,1	⚠ ATTENTION VIRAGE A DROITE	PUIS GAUCHE EN BAS DE LA DESCENTE AVEC RETRECISSEMENT DE LA CHAUSSEE	D92E1	13h45	13h39	11h52
86,5	114,8	FIEFS	Rue Catholique	D92E1	13h45	13h40	11h53
86,5	114,8	HEUCHIN	Rue de Fiefs	D92E1	13h45	13h40	11h53
89,1	112,2	Ⓢ à gauche	Rue d'Aire	D94	13h49	13h43	11h56
89,2	112,1	➡ à droite	rue des Frénes, côte d'Heuchin ▲		13h49	13h43	11h57
91,6	109,7	Ⓢ à gauche	Direction Equirre		13h52	13h47	12h00
92,5	108,8	HEUCHIN			13h54	13h48	12h01
92,5	108,8	EQUIRRE			13h54	13h48	12h01
92,6	108,7	Ⓢ à gauche	Direction Heuchin		13h54	13h48	12h01
92,8	108,5	EQUIRRE			13h54	13h48	12h02
92,8	108,5	HEUCHIN	Rue Guilbert		13h54	13h48	12h02
95,0	106,3	⚠ ATTENTION VIRAGE SERRE A GAUCHE EN BAS DE LA DESCENTE			13h57	13h51	12h05
95,0	106,3	Ⓢ à gauche	Rue D'Hesdin	D71	13h57	13h51	12h05
95,3	106,0	➡ à droite	Grande Place	D71	13h57	13h52	12h05
95,4	105,9	ⓘ tout droit	rue de la planque Saint-Jean	D71	13h58	13h52	12h05
97,1	104,2	Prix des monts	MONT n°4 - Côte de HEUCHIN (arbre à gauche) ▲	D71	14h00	13h54	12h08
97,1	104,2	HEUCHIN		D71	14h00	13h54	12h08
97,1	104,2	BOYAVAL	Rue d'Heuchin	D71	14h00	13h54	12h08
98,1	103,2	➡ à droite	Rue d'EPS	D71E1	14h01	13h55	12h09
99,4	101,9	BOYAVAL		D71E1	14h03	13h57	12h11
99,4	101,9	EPS	Rue de Boyaval	D71E1	14h03	13h57	12h11
99,8	101,5	ⓘ tout droit	Au cedez le passage, Rue de Boyaval	D71E1	14h04	13h58	12h11
100,0	101,3	ⓘ tout droit	Rue de Boyaval	D71E1	14h04	13h58	12h12
100,6	100,7	➡ à droite	Rue d'Anvin	D70	14h05	13h59	12h13
100,7	100,6	ⓘ tout droit	Rue d'Anvin	D70	14h05	13h59	12h13
100,8	100,5	ⓘ tout droit	Rue d'Anvin	D70	14h05	13h59	12h13
104,3	97,0	⚠ DOS D'ÂNE	Rue d'Anvin	D70	14h10	14h04	12h18
102,4	98,9	ⓘ tout droit	Rue d'Anvin	D70	14h07	14h01	12h15
102,5	98,8	EPS	Rue d'Anvin	D70	14h08	14h01	12h15
102,5	98,8	ANVIN	Rue d'EPS	D70	14h08	14h01	12h15

KMS PARCOURS	KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	Horaire course			Caravane
				ROUTE	43 km/h	45 km/h	
102,9	98,4	🚦 tout droit	Rue d'EPS	D70	14h08	14h02	12h16
103,2	98,1	🚦 tout droit	Rue d'EPS	D70	14h09	14h02	12h16
103,5	97,8	🚦 à gauche	Rue de Fruges	D343	14h09	14h03	12h17
103,7	97,6	🚦 tout droit	Rue de Fruges	D343	14h09	14h03	12h17
103,8	97,5	⚠️ PASSAGE A NIVEAU N°85	Rue de Fruges	D343	14h09	14h03	12h17
103,9	97,4	🚦 tout droit	Rue de Saint-Pol	D343	14h09	14h03	12h17
104,1	97,2	🚦 à gauche	Rue de Saint-Pol	D343	14h10	14h03	12h17
104,1	97,2	Début zone de collecte 3		D343	14h10	14h03	12h17
104,7	96,6	Fin zone de collecte 3		D343	14h11	14h04	12h18
104,7	96,6	Début de zone de ravitaillement n°3		D343	14h11	14h04	12h18
105,1	96,2	ANVIN	🚦	D343	14h11	14h05	12h19
105,1	96,2	MONCHY-CAYEUX	🚦	D343	14h11	14h05	12h19
105,7	95,6	Fin de zone de ravitaillement n°3		D343	14h12	14h05	12h20
105,7	95,6	🚦 à gauche	Rue de la pisciculture		14h12	14h05	12h20
105,8	95,5	⚠️ PASSAGE A NIVEAU N°83	Rue de la pisciculture		14h12	14h06	12h20
105,9	95,4	🚦 à droite	Rue d'En Haut		14h12	14h06	12h20
106,1	95,2	🚦 tout droit	Au stop, rue d'Hestrus		14h13	14h06	12h20
106,3	95,0	⚠️ RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT			14h13	14h06	12h20
106,5	94,8	🚦 à gauche	Rue d'Hestrus		14h13	14h07	12h21
106,7	94,6	🚦 tout droit	Rue d'Hestrus		14h13	14h07	12h21
108,0	93,3	🚦 tout droit	Rue d'Hestrus		14h15	14h09	12h23
108,0	93,3	Prix des monts	MONT n°5 - Côte de MONCHY-CAYEUX (carrefour avec chemin)	▲	14h15	14h09	12h23
108,0	93,3	MONCHY-CAYEUX			14h15	14h09	12h23
108,0	93,3	HESTRUS			14h15	14h09	12h23
109,7	91,6	🚦 tout droit	Rue Principale, direction Tangry	D99	14h18	14h11	12h25
110,1	91,2	🚦 tout droit	Rue Principale	D99	14h18	14h11	12h26
111,3	90,0	🚦 tout droit	Rue Principale	D99	14h20	14h13	12h27
111,9	89,4	HESTRUS	Rue Principale	D99	14h21	14h14	12h28
111,9	89,4	TANGRY	Rue Principale	D99	14h21	14h14	12h28
112,4	88,9	🚦 tout droit	Rue d'Hestrus	D99	14h21	14h14	12h29
112,6	88,7	🚦 à gauche	Rue de Saint-Omer	D77	14h22	14h15	12h29
112,9	88,4	🚦 tout droit	Rue de Saint-Omer	D77	14h22	14h15	12h30
113,4	87,9	🚦 tout droit	Rue de Saint-Omer	D77	14h23	14h16	12h30
113,4	87,9	TANGRY	Rue de Saint-Omer	D77	14h23	14h16	12h30
113,4	87,9	SAINS-LES-PERNES	Rue de Saint-Omer	D77	14h23	14h16	12h30
114,4	86,9	🚦 tout droit	Rue de Saint-Omer	D77	14h24	14h17	12h32
115,5	85,8	🚦 tout droit	Rue de Saint-Omer	D77	14h26	14h19	12h33
115,5	85,8	SAINS-LES-PERNES		D77	14h26	14h19	12h33
115,5	85,8	FIEFS	Rue de Sains	D77	14h26	14h19	12h33
116,7	84,6	🚦 tout droit	au cedez le passage, Rue Simon	D77	14h27	14h20	12h35
117,5	83,8	🚦 à droite	au cedez le passage, Rue de Nedonchel	D77E3	14h28	14h21	12h36
117,8	83,5	🚦 tout droit	Rue de Nedonchel	D77E3	14h29	14h22	12h37
118,2	83,1	🚦 tout droit	Rue de Nedonchel	D77E3	14h29	14h22	12h37
118,6	82,7	🚦 tout droit	Rue de Nedonchel	D77E3	14h30	14h23	12h38
118,6	82,7	FIEFS		D77E3	14h30	14h23	12h38
118,6	82,7	NEDON		D77E3	14h30	14h23	12h38
120,1	81,2	NEDON		D77E3	14h32	14h25	12h40
120,1	81,2	NEDONCHEL		D77E3	14h32	14h25	12h40
121,1	80,2	⚠️ ATTENTION VIRAGE SERRE A DROITE EN BAS DE LA DESCENTE			14h33	14h26	12h41
121,1	80,2	🚦 à droite	rue du Bois de Nedon	D90	14h33	14h26	12h41
121,7	79,6	NEDONCHEL		D90	14h34	14h27	12h42
121,7	79,6	NEDON		D90	14h34	14h27	12h42
121,9	79,4	🚦 à gauche	Grand Rue		14h35	14h27	12h42
122,6	78,7	⚠️ ATTENTION VIRAGE A DROITE EN BAS DE LA DESCENTE			14h36	14h28	12h43
122,6	78,7	🚦 à droite	Rue d'Amettes	D69	14h36	14h28	12h43
123,3	78,0	NEDON		D69	14h37	14h29	12h44
123,3	78,0	AMETTES	Rue du Bout d'Amont	D69	14h37	14h29	12h44
123,6	77,7	🚦 tout droit	Rue du Bout d'Amont	D69	14h37	14h29	12h45
124,3	77,0	🚦 tout droit	Rue d'en Bas	D69	14h38	14h30	12h46
124,5	76,8	🚦 tout droit	Rue d'en Bas	D69	14h38	14h31	12h46
124,7	76,6	🚦 tout droit	Rue de la Cauchiette	D69	14h39	14h31	12h46
124,9	76,4	⚠️ RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT		D69	14h39	14h31	12h46
125,0	76,3	🚦 tout droit	Rue de la Cauchiette	D69	14h39	14h31	12h47
125,2	76,1	🚦 à gauche	Rue de la Cauchiette	D69	14h39	14h31	12h47
125,5	75,8	🚦 à gauche	au stop, Chaussée Brunehaut	D341	14h40	14h32	12h47
125,6	75,7	🚦 à droite	Rue de Lillers	D69	14h40	14h32	12h47
125,8	75,5	AMETTES	Rue de Lillers	D69	14h40	14h32	12h48
125,8	75,5	AMES	Rue de Lillers	D69	14h40	14h32	12h48

KMS PARCOURUS	KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	Horaire course			Caravane
				ROUTE	43 km/h	45 km/h	
126,0	75,3	🚦 tout droit	au stop, Rue de Lillers	D69	14h40	14h33	12h48
126,7	74,6	🚦 tout droit	Rue de Lillers - Côte d'Armettes ▲▲	D69	14h41	14h33	12h49
126,9	74,4	🚦 à gauche		D91	14h42	14h34	12h49
127,4	73,9	🚦 à droite		D91	14h42	14h34	12h50
127,6	73,7	AMES		D91	14h43	14h35	12h50
127,6	73,7	LIERES	Rue d'Auchel	D91	14h43	14h35	12h50
127,8	73,5	🚦 tout droit	Rue d'Auchel	D91	14h43	14h35	12h50
128,1	73,2	LIERES	Rue d'Auchel	D91	14h43	14h35	12h51
128,1	73,2	LESPESES	Rue d'Auchel	D91	14h43	14h35	12h51
128,5	72,8	LESPESES	Rue d'Auchel	D91	14h44	14h36	12h51
128,5	72,8	LIERES	Rue d'Auchel	D91	14h44	14h36	12h51
128,7	72,6	🚦 à droite	Rue de Lillers	D185	14h44	14h36	12h52
128,9	72,4	LIERES	Rue de Lillers	D185	14h44	14h36	12h52
128,9	72,4	LESPESES	Rue de Lillers	D185	14h44	14h36	12h52
129,1	72,2	🚦 tout droit	Rue de Lillers	D185	14h45	14h37	12h52
129,3	72,0	🚦 à gauche	Rue de Lillers	D185	14h45	14h37	12h53
129,7	71,6	🚦 tout droit	Rue de Lillers	D185	14h45	14h37	12h53
129,7	71,6	Prix des monts	MONT n°6 - Côte de FAUQUEHEM ▲▲		14h45	14h37	12h53
129,7	71,6	LESPESES		D185	14h45	14h37	12h53
129,7	71,6	ECQUEDECQUES	Rue Principale	D185	14h45	14h37	12h53
131,0	70,3	🚦 à gauche	Rue de Lespesses	D185E1	14h47	14h39	12h55
132,1	69,2	ECQUEDECQUES	Rue de Lespesses	D185E1	14h49	14h41	12h56
132,1	69,2	LESPESES	Rue du Moulin	D185E1	14h49	14h41	12h56
132,2	69,1	🚦 à gauche	Rue du Moulin	D185E1	14h49	14h41	12h57
132,4	68,9	🚦 tout droit	Rue du Moulin	D185E1	14h49	14h41	12h57
132,6	68,7	⚠️ RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT		D185E1	14h50	14h41	12h57
132,7	68,6	🚦 à gauche	Rue du pont de Fer	D185E1	14h50	14h41	12h57
132,8	68,5	🚦 à droite	Rue du pont de Fer	D185E1	14h50	14h42	12h57
133,0	68,3	Prix des Sprints	Sprint du département 62 - LESPESES 🇫🇷 Pas-de-Calais Région Département		14h50	14h42	12h58
133,2	68,1	🚦 à droite	Rue d'Aire	D91	14h50	14h42	12h58
133,6	67,7	LESPESES		D91	14h51	14h43	12h59
133,6	67,7	ST HILAIRE COTTES		D91	14h51	14h43	12h59
133,7	67,6	🚦 à droite	Rue des Sables - Côte de Saint-Hilaire-Cottes ▲▲	D94E3	14h51	14h43	12h59
134,5	66,8	⚠️ RETRECISSEMENTS DE LA ROUTE		D94E3	14h52	14h44	13h00
134,6	66,7	ST HILAIRE COTTES		D94E3	14h52	14h44	13h00
134,6	66,7	BOURECQ	Rue des Cottés	D94E3	14h52	14h44	13h00
134,8	66,5	🚦 à droite	au stop, Rue Principale	D94E3	14h53	14h44	13h00
134,9	66,4	🚦 à gauche	Direction Ham-en-Artois	D94	14h53	14h44	13h00
135,1	66,2	⚠️ ILOTS DIRECTIONNELS		D94	14h53	14h45	13h01
135,1	66,2	🚦 tout droit	Traversée de la ROUTE NATIONALE D943	D94	14h53	14h45	13h01
135,4	65,9	🚦 tout droit		D94	14h53	14h45	13h01
136,4	64,9	BOURECQ		D94	14h55	14h46	13h02
136,4	64,9	LILLERS		D94	14h55	14h46	13h02
136,8	64,5	LILLERS		D94	14h55	14h47	13h03
136,8	64,5	HAM-EN-ARTOIS	Rue de Bourecq	D94	14h55	14h47	13h03
137,4	63,9	🚦 tout droit	Rue de l'Eglise	D94	14h56	14h48	13h04
137,5	63,8	🚦 à droite	Rue de l'Eglise	D94	14h56	14h48	13h04
137,7	63,6	🚦 à gauche	Rue de l'Eglise	D94	14h57	14h48	13h04
137,8	63,5	🚦 tout droit	au stop, Rue de Berguette		14h57	14h48	13h04
138,1	63,2	🚦 tout droit	Rue de Berguette		14h57	14h49	13h05
138,5	62,8	🚦 tout droit	au stop, Rue de Berguette	D91	14h58	14h49	13h05
138,8	62,5	🚦 tout droit	Rue Basse	D91	14h58	14h50	13h06
138,8	62,5	HAM-EN-ARTOIS		D91	14h58	14h50	13h06
138,8	62,5	ISBERGUES		D91	14h58	14h50	13h06
140,2	61,1	⚠️ PASSAGE A NIVEAU N°117		D91	15h00	14h51	13h08
140,4	60,9	⚠️ Entrée sur le circuit "FINALE"			15h00	14h52	13h08
140,4	60,9	🚦 à gauche	Rue Edmond Mille	D91	15h00	14h52	13h08
140,7	60,6	🚦 tout droit	Rue Robert Schuman		15h01	14h52	13h08
141,0	60,3	🚦 tout droit	Rue Léon Blum		15h01	14h53	13h09
141,1	60,2	🚦 tout droit	Rue Léon Blum		15h01	14h53	13h09
141,2	60,1	🚦 tout droit	Rue Léon Blum		15h02	14h53	13h09
141,3	60,0	🚦 tout droit	Rue Léon Blum		15h02	14h53	13h09
141,4	59,9	🚦 à droite	Rue Léon Blum		15h02	14h53	13h09
141,6	59,7	🚦 tout droit	au stop, Rue Léon Blum		15h02	14h53	13h10
141,9	59,4	⚠️ ATTENTION VIRAGE SERRE A GAUCHE AVANT PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVEE			15h03	14h54	13h10
141,9	59,4	🚦 à gauche	Route de la victoire	D186	15h03	14h54	13h10
142,3	59,0	Sortie boucle "des MONT S"	Boucle "FINALE" (4 tours de 11,8km) - 5ème passage sur la ligne	D186	15h03	14h54	13h11
143,1	58,2	🚦 à droite	Rue Jean Jaurès (au feu tricolore)	D187E1	15h04	14h55	13h12

KMS PARCOURUS	KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	Horaire course			Caravane
				ROUTE	43 km/h	45 km/h	
143,5	57,8	🚦 tout droit	Rue Jean Jaurès	D187E1	15h05	14h56	13h12
143,7	57,6	🚦 tout droit	Rue Jean Jaurès	D187E1	15h05	14h56	13h12
143,8	57,5	🚦 tout droit	Rue Jean Jaurès	D187E1	15h05	14h56	13h13
143,9	57,4	🚦 tout droit	Rue Jean Jaurès	D187E1	15h05	14h56	13h13
144,1	57,2	🚦 tout droit	Rue Jean Jaurès	D187E1	15h06	14h57	13h13
144,4	56,9	🚦 tout droit	Rue Jean Jaurès	D187E1	15h06	14h57	13h13
144,6	56,7	⚠️ ILOTS DIRECTIONNELS			15h06	14h57	13h14
144,6	56,7	⚠️ ROND-POINT	par la droite uniquement (virage serré)		15h06	14h57	13h14
144,6	56,7	➡️ à droite	rue des Anciens Combattants	D187	15h06	14h57	13h14
145,6	55,7	⬅️ à gauche	Rampe du Pont d'Isbergues		15h08	14h59	13h15
145,8	55,5	🚦 tout droit	Rampe du pont d'Isbergues		15h08	14h59	13h15
145,9	55,4	⚠️ RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT			15h08	14h59	13h16
146,0	55,3	🚦 tout droit	Rampe du pont d'Isbergues		15h08	14h59	13h16
146,1	55,2	🚦 tout droit	Rampe du pont d'Isbergues		15h08	14h59	13h16
146,2	55,1	⚠️ PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT			15h09	14h59	13h16
146,3	55,0	➡️ à droite	Chemin Paul Lafargue, après passage sous le pont		15h09	15h00	13h16
146,8	54,5	🚦 tout droit	rue Paul Lafargue		15h09	15h00	13h17
147,0	54,3	⚠️ PLOT EN BÊTON A GAUCHE			15h10	15h01	13h17
147,4	53,9	🚦 tout droit	rue Paul Lafargue		15h10	15h01	13h18
147,4	53,9		Début zone de collecte 4		15h10	15h01	13h18
147,9	53,4		Fin zone de collecte 4		15h11	15h02	13h18
147,9	53,4		Début de zone de ravitaillement n°4		15h11	15h02	13h18
148,5	52,8	➡️ à droite	rue Paul Lafargue		15h12	15h03	13h19
148,8	52,5		ISBERGUES		15h12	15h03	13h20
148,8	52,5		GUARBECCQUE		15h12	15h03	13h20
149,1	52,2		Fin de zone de ravitaillement n°4		15h13	15h03	13h20
149,1	52,2	🚦 tout droit	rue du Bray		15h13	15h03	13h20
149,2	52,1	➡️ à droite	dir. ISBERGUES	D186	15h13	15h03	13h20
149,6	51,7	🚦 tout droit		D186	15h13	15h04	13h21
149,7	51,6	⚠️ ILOTS DIRECTIONNELS		D186	15h13	15h04	13h21
149,8	51,5	⬅️ à gauche	Rue des Fusillés	D187	15h14	15h04	13h21
150,0	51,3	➡️ à droite	Rue des Fusillés - Attention bordure haute à l'intérieur du virage	D187	15h14	15h05	13h21
150,2	51,1	🚦 tout droit	Place st Nicolas		15h14	15h05	13h22
150,3	51,0	⬅️ à gauche	Place Georges Clémenceau		15h14	15h05	13h22
150,4	50,9	🚦 tout droit	Rue du Maréchal Leclercq		15h14	15h05	13h22
150,5	50,8	Prix des Sprints	Sprint N°3 - GUARBECCQUE		15h15	15h05	13h22
150,6	50,7	🚦 tout droit	au stop, Rue du Maréchal Leclercq		15h15	15h05	13h22
150,9	50,4		GUARBECCQUE		15h15	15h06	13h23
150,9	50,4		ISBERGUES		15h15	15h06	13h23
151,0	50,3	➡️ à droite	rue de Guarbecque		15h15	15h06	13h23
151,1	50,2	🚦 tout droit	rue de Guarbecque		15h15	15h06	13h23
151,3	50,0	⬅️ à gauche	Rue de l'Eglise de Berguette		15h16	15h06	13h23
151,6	49,7	🚦 tout droit	Rue de l'Eglise de Berguette		15h16	15h07	
151,8	49,5	🚦 tout droit	Rue de l'Eglise de Berguette		15h16	15h07	
151,9	49,4	🚦 tout droit	Rue de l'Eglise de Berguette		15h16	15h07	
152,0	49,3	➡️ à droite	Rue Edmond Mille		15h17	15h07	
152,2	49,1	🚦 tout droit	Au stop, Rue Edmond Mille	D91	15h17	15h07	
152,5	48,8	➡️ à droite	Rue Robert Schuman	D91	15h17	15h08	
152,8	48,5	➡️ à droite	Rue Léon Blum		15h18	15h08	
152,9	48,4	🚦 tout droit	Rue Léon Blum		15h18	15h08	
153,2	48,1	➡️ à droite	Rue Léon Blum		15h18	15h09	
153,4	47,9	🚦 tout droit	Au stop, Rue Léon Blum		15h19	15h09	
153,7	47,6	⚠️ ATTENTION VIRAGE SERRÉ A GAUCHE AVANT PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE			15h19	15h09	
153,7	47,6	⬅️ à gauche	Au stop, Route de la victoire	D186	15h19	15h09	
154,1	47,2	Ligne d'arrivée	6ème PASSAGE - Fin du 1er tour	D186	15h20	15h10	
154,1	47,2	Prix des Sprints	Sprint N°4 - passage sur la ligne d'arrivée	D186	15h20	15h10	
165,9	35,4	Ligne d'arrivée	7ème PASSAGE - Fin du 2ème tour	D186	15h36	15h26	
171,0	30,3		Début zone de collecte 5		15h43	15h33	
171,5	29,8		Fin zone de collecte 5		15h44	15h33	
171,5	29,8		Début de zone de ravitaillement n°5		15h44	15h33	
172,7	28,6		Fin de zone de ravitaillement n°5		15h45	15h35	
177,7	23,6	Ligne d'arrivée	8ème PASSAGE - Fin du 3ème tour	D186	15h52	15h41	
189,5	11,8	Ligne d'arrivée	9ème PASSAGE - Fin du 4ème tour	D187	16h09	15h57	
201,3	0,0	Ligne d'arrivée	ARRIVÉE	D186	16h25	16h13	



LES POINTS DANGEREUX

KMS PARCOURUS	KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	Horaire course		
				ROUTE	43 km/h	45 km/h
0,6	200,7	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		11h45	11h45	10h43
0,6	200,7	⚠ ROND-POINT par la droite uniquement (virage serré)		11h45	11h45	10h43
1,8	199,5	⚠ RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT		11h47	11h47	10h45
2,2	199,1	⚠ PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT		11h48	11h47	10h45
2,9	198,4	⚠ PLOT EN BÉTON A GAUCHE		11h49	11h48	10h46
5,6	195,7	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS	D186	11h52	11h52	10h50
5,9	195,4	➡ à droite Rue des Fusillés - Attention bordure haute à l'intérieur du virage	D187	11h53	11h52	10h50
9,7	191,6	⚠ ATTENTION VIRAGE SERRÉ A GAUCHE AVANT PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE		11h58	11h57	10h56
47,8	153,5	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		12h51	12h48	
47,8	153,5	⚠ ROND-POINT par la droite uniquement		12h51	12h48	
49,2	152,1	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		12h53	12h50	11h01
51,8	149,5	⚠ RETRECISSEMENTS DE LA ROUTE		12h57	12h54	11h04
55,2	146,1	⚠ Virage à gauche à 90° en bas de la descente	D186	13h02	12h58	11h09
56,2	145,1	⚠ RETRECISSEMENTS DES DEUX CÔTES	D186	13h03	12h59	11h11
57,1	144,2	⚠ PASSAGE SOUS UN PONT Rue de Lambres	D186	13h04	13h01	11h12
58,8	142,5	⚠ RETRECISSEMENTS Rue de Longhem	D186	13h07	13h03	11h14
58,9	142,4	⚠ RETRECISSEMENTS Rue de Longhem	D186	13h07	13h03	11h14
68,9	132,4	⚠ RETRECISSEMENTS DES DEUX CÔTES	D94	13h21	13h16	11h28
69,5	131,8	⚠ RETRECISSEMENTS DES DEUX CÔTES	D94	13h21	13h17	11h29
77,1	124,2	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		13h32	13h27	11h40
77,1	124,2	⚠ ROND-POINT par les deux côtés, vers D94 - Fontaines les Bouleaux		13h32	13h27	11h40
86,2	115,1	⚠ ATTENTION VIRAGE A DROITE PUIS GAUCHE EN BAS DE LA DESCENTE AVEC RETRECISSEMENT DE LA CHAUSSEE	D92E1	13h45	13h39	11h52
95,0	106,3	⚠ ATTENTION VIRAGE SERRÉ A GAUCHE EN BAS DE LA DESCENTE		13h57	13h51	12h05
103,8	97,5	⚠ PASSAGE A NIVEAU N°85 Rue de Fruges	D343	14h09	14h03	12h17
105,8	95,5	⚠ PASSAGE A NIVEAU N°83 Rue de la pisciculture		14h12	14h06	12h20
106,3	95,0	⚠ RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT		14h13	14h06	12h20
121,1	80,2	⚠ ATTENTION VIRAGE SERRÉ A DROITE EN BAS DE LA DESCENTE		14h33	14h26	12h41
122,6	78,7	⚠ ATTENTION VIRAGE A DROITE EN BAS DE LA DESCENTE		14h36	14h28	12h43
124,7	76,6	⚠ LÉGÈRE BOSSE SUR LA ROUTE À PLUSIEURS ENDROITS	D69	14h39	14h31	12h46
124,9	76,4	⚠ RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	D69	14h39	14h31	12h46
132,6	68,7	⚠ RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	D185E1	14h50	14h41	12h57
134,5	66,8	⚠ RETRECISSEMENTS DE LA ROUTE	D94E3	14h52	14h44	13h00
135,1	66,2	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS	D94	14h53	14h45	13h01
140,2	61,1	⚠ PASSAGE A NIVEAU N°117	D91	15h00	14h51	13h08
141,9	59,4	⚠ ATTENTION VIRAGE SERRÉ A GAUCHE AVANT PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE		15h03	14h54	13h10
144,6	56,7	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		15h06	14h57	13h14
144,6	56,7	⚠ ROND-POINT par la droite uniquement (virage serré)		15h06	14h57	13h14
145,9	55,4	⚠ RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT		15h08	14h59	13h16
146,2	55,1	⚠ PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT		15h09	14h59	13h16
147,0	54,3	⚠ PLOT EN BÉTON A GAUCHE		15h10	15h01	13h17
149,7	51,6	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS	D186	15h13	15h04	13h21
150,0	51,3	➡ à droite Rue des Fusillés - Attention bordure haute à l'intérieur du virage	D187	15h14	15h05	13h21
153,7	47,6	⚠ ATTENTION VIRAGE SERRÉ A GAUCHE AVANT PASSAGE SUR LA LIGNE D'ARRIVÉE		15h19	15h09	



NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes.



MERCI À TOUS NOS PARTENAIRES POUR VOTRE AIDE PRÉCIEUSE

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble de nos partenaires pour votre précieux soutien. Votre engagement est essentiel à la réussite de cette course. Merci pour votre confiance et votre fidélité !



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES MAJEURS



PARTENAIRES MÉDIAS





GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ISBERGUES

79^{ème} édition

PAS-DE-CALAIS

21 SEPTEMBRE 2025

gpisbergues.com



62 Pas-de-Calais
Mon Département

